

CHECKLIST RÉCEPTION ET RÉSERVES - MAISON NEUVE

CADRE JURIDIQUE DE LA RÉCEPTION

La réception est l'acte par lequel le maître d'ouvrage accepte l'ouvrage avec ou sans réserves ; elle est prononcée contradictoirement (Code civil 1792-6).

- ☐ Prévoir un procès-verbal daté et signé, avec réserves précises si nécessaire
- ☐ Localiser chaque réserve et conserver une preuve photographique

PRÉPARER LA VISITE

- ☐ Contrat, plans, notices et avenants disponibles
- ☐ Liste des écarts déjà signalés et photos antérieures
- ☐ Téléphone / appareil photo, lampe, mètre et chargeur
- ☐ Prévoir assez de temps pour contrôler intérieur, extérieur et équipements

ENVELOPPE ET OUVERTURES

- ☐ Façades, toiture et évacuations visibles contrôlées
- ☐ Fenêtres et portes : ouverture, fermeture, joints, vitrages
- ☐ Seuils, appuis, volets et protections contrôlés

Observations : _____

INTÉRIEUR ET ÉQUIPEMENTS

- ☐ Sols, murs, plafonds et menuiseries contrôlés pièce par pièce
- ☐ Eau : robinets, évacuations, sanitaires et fuites visibles
- ☐ Électricité : prises, interrupteurs, éclairages et tableau
- ☐ Chauffage / ventilation / équipements testés lorsque possible
- ☐ Accès, garage, terrasse et ouvrages extérieurs vérifiés

LISTE DES RÉSERVES

N° | Pièce / zone | Élément | Défaut constaté | Photo / repère

1	_____	_____	_____	_____
2	_____	_____	_____	_____
3	_____	_____	_____	_____
4	_____	_____	_____	_____
5	_____	_____	_____	_____
6	_____	_____	_____	_____

APRÈS LA RÉCEPTION - CCMi

- ☐ Sans professionnel assistant à la réception : vous pouvez signaler par LRAR, dans les 8 jours suivant la remise des clés, les vices apparents non signalés lors de la réception (CCH L231-8)
- ☐ Cette faculté de 8 jours ne s'applique pas de la même manière si vous êtes assisté à la réception par un professionnel visé par L231-8
- ☐ En cas de réserves, jusqu'à 5 % du prix convenu peut être consigné jusqu'à leur levée (CCH R231-7 II)
- ☐ La garantie de parfait achèvement court pendant 1 an à compter de la réception (Code civil 1792-6)

DOCUMENTS ET REMISES

- ☐ Procès-verbal relu avant signature
- ☐ Réserves formulées de manière précise et localisée
- ☐ Clés, notices, garanties et documents remis recensés
- ☐ Copie signée et photos conservées dans le dossier chantier

RÉFÉRENCES OFFICIELLES - VÉRIFIÉES LE 17/09/2026

Légifrance : Code civil 1792-6 ; CCH L231-8 et R231-7 II.